

Règlement JEU

« 7ème Forum de l'Emploi Public »

Article 1 :

L'ACEF Centre Atlantique et la Banque Populaire Centre Atlantique organisent en partenariat avec EUROPA (Entretiens Universitaires Réguliers pour l'Administration en Europe) et la BFM (Banque Fédérale Mutualiste) le jeudi 18 novembre 2010, à l'occasion du Forum de l'Emploi Public (FEP) qui se déroulera à la Faculté de Droit et de Sciences économiques de Limoges, le jeu «7ème Forum de l'Emploi Public».

Article 2 :

La participation à ce jeu est ouverte gratuitement à tous les visiteurs du FEP, à l'exclusion des membres du personnel de l'ACEF Centre Atlantique, de la Banque Populaire Centre Atlantique, d'EUROPA et de la BFM (un seul bulletin par participant).

Article 3 :

Les bulletins de jeu seront insérés au bas de l'enquête de satisfaction distribuée gratuitement à l'entrée du FEP.

Article 4 :

Les participants sont invités à compléter le bulletin de jeu et à le déposer dans l'une des trois urnes « Lycéen ou étudiant » - « Fonctionnaire » - « Grand Public » disposées à cet effet, en fonction de leur qualité.

Article 5 :

Les tirages au sort seront effectués à 16 h 30 par Michel Senimon, Délégué Général d'EUROPA, habilité par Maître Frédéric Bertails -SCP LAPARADE-WERBROUCK-BERTAILS- 41 rue Emile Guichenné – 64007 PAU. Les trois gagnants se verront attribuer chacun un des lots cités en article 7 et décrits dans l'annexe au présent règlement.

Article 6 :

Les gagnants présents au moment des tirages au sort retireront directement leur lot, quant aux gagnants absents, ils seront informés par téléphone, courrier ou message électronique.

Article 7 :

Trois tirages au sort seront organisés pour chacune des catégories de public suivantes :

- Etudiants et lycéens
- Grand public
- Professionnels

A l'issue de chacun de ces 3 tirages au sort, un lot sera attribué à chacune des trois catégories de public visées. Les lots seront composés conformément à l'annexe jointe au présent règlement. Ces lots ne seront ni payés en valeur, ni échangés

Article 8 :

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort des organisateurs du jeu pour toute contestation relative à l'interprétation et à l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs peuvent être amenés à porter à la connaissance du public le nom et la photographie des gagnants. Cependant, conformément à la loi Informatique et libertés du 06/01/1978, les gagnants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données les concernant sur simple demande écrite à la Banque Populaire Centre Atlantique – Service Communication Externe – 32 boulevard Carnot – 87000 Limoges.

Article 9 :

Les organisateurs du jeu ne pourraient en aucun cas être tenus responsables si, par suite de cas de force majeure indépendant de leur volonté, le jeu devait être modifié ou annulé. Dans le cas où il y aurait moins de 50 participants, ils annuleraient le jeu.

Article 10 :

Le règlement du jeu « 7ème Forum de l'Emploi Public » est déposé chez Maître Frédéric BERTAILS – SCP LAPARADE-WERBROUCK-BERTAILS- 41 rue Emile Guichenné – 64007 PAU et consultable sur le site www.europaong.org.